



Séance du lundi 23 janvier 2023

Date de la convocation: 17/01/2023

Date d'affichage de la convocation : 17/01/2023

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois janvier 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 10

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 11

Pour:
11

Représentés: Sébastien PARDON

**Secrétaire de
séance:**
VIAUD Nadine

Excusés:

Absents:

Objet: ACHAT EQUIPEMENTS SALLE DES FETES - DE_2023_003

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'une délibération avait été prise pour l'achat d'équipements de restauration de la salle des fêtes (Cf. DE_2022_014 du 21 février 2022) mais n'avait pas été approuvée dans sa totalité. Aussi, aucun achat n'avait été engagé.

Il convient pourtant de délibérer à nouveau concernant ces investissements qui sont essentiels au bon fonctionnement de la salle des fêtes.

Pour mémoire, tant la vitrine réfrigérée, que le congélateur existant ne sont plus conformes aux usages.

En substance, Monsieur le maire a été sollicitée par la Présidente du comité des fêtes pour un aménagement d'un espace pour le stockage des boissons et des fournitures du comité en lieu et place de la plonge qui fait double emploi. Ce mobilier serait configuré par un artisan menuisier afin d'optimiser l'espace dédié.

Monsieur le maire propose d'investir sur :

- Une nouvelle vitrine réfrigérée à boissons
- Un congélateur de moyenne capacité
- Un micro-ondes
- Une deuxième table inox

- Un ensemble meuble de rangement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** tous les achats proposés et la fabrication du meuble de rangement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants,
- **MANDATE** Monsieur le Maire d'inscrire ces dépenses au budget 2023.

Cette délibération annule et remplace-la DE_2022_014 du 21/02/2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Guy Favarel

Date réception Préfecture
Et Publication, le 24/01/2023